Réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications (Déclaration d'intérêt européen)

1992/0498(COD) - 19/11/1992

La Commission déclare avoir l'intention de reprendre certains des amendements présentés, notamment ceux qui concernent les considérants et la communication annuelle au PE des projets ayant obtenu une déclaration d'intérêt européen.